Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_72-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°72

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme - DAUGUET Valentin - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme BATTAIS Laëtitia

Madame PEAN Michelle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Aménagement Place de l'Eglise – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Par délibération du 16/05/2025, il a été confié l'étude du projet à ADAO Urbanisme et ADAO Architecture pour la somme de 17 500€ H.T. sur un estimatif de projet de 458 875.70€ H.T.

L'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre correspond à 434 796.00€ H.T. Il convient de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre conformément au décret n°93-1268 du 29 novembre 1993. Cette rémunération est définie compte tenu du coût prévisionnel définitif des travaux et du taux de complexité du projet et des éléments de complexité non connus au moment de l'offre initiale.

Le calcul du forfait définitif aboutit à la somme de 25 500.00€ HT soit une augmentation de 8 000.00€ H.T.

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec ADAO Urbanisme et ADAO Architecture.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260702-2026_72-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (12 vois et 1 contre Mr DELORY Adrien), de :

- valider un avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec ADAO Urbanisme et ADAO Architecture à hauteur de 8 000.00€ H.T. pour arrêter leur rémunération définitive à 25 500.00€ HT.,

- autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Le Ferré, le 03/07/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Louis PAUTREL

